

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS

A L'ACQUISITION DE LA TABLE DE CLAUDE

PAR LES CONSEILLEUX DE LA VILLE DE LYON,

Lus au Comité d'histoire et d'archéologie,

Par M. GAUTHIER,

archiviste du département du Rhône et de la ville de Lyon.

Tous les historiens de Lyon ont parlé d'une manière plus ou moins détaillée des circonstances relatives à la Découverte de la Table de Claude « la première de nos antiquités nationales » suivant l'expression de M. Michelet. Mais ils ne sont pas tous d'accord sur la date de cette découverte. Paradin et Spon la fixent à 1529; le P. de Colonia et Brosselte à 1528; Ménestrier (*Hist. cons.* p. 7) à 1529. Il ajoute (p. 108) que les Tables de bronze furent achetées en 1528. Les Nouvelles Archives du Rhône (II, 58) et les Notes et documents de M. Péricaud l'aîné reproduisent, d'après une copie de l'abbé Sudan, le texte d'une délibération des Conseillers de la ville de Lyon, du 12 mars 1528 (1529 n. s.) par laquelle il fut décidé que les *deux grandes tables d'areyn, trouvées depuis quatre an# en çà*, seraient achetées, etc. D'après ces paroles, la date de la découverte serait reportée à 1524. M. Monfalcon a suivi cette leçon dans son *Histoire de Lyon*. Mais lorsque le savant historien publia sa *Monographie de la Table de Claude*, il voulut s'assurer par lui-même de l'exactitude de cette copie en consultant le document original. Il reconnut que l'abbé Sudan avait commis une erreur en lisant *puy# quatre ans en çà* et qu'il faut lire *puy# quatre moy# en çà*.